



# Safety Data Sheet

Cat. # P319

Potassium Iodide (KI)

Size: 100g





# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830  
Date de révision: 5/11/2017 Version: 1.1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: chlorure d'ammonium
N° CE	: 231-659-4
N° CAS	: 7681-11-0
Code du produit	: 258A_P319
Type de produit	: Matière pure, Substance hygroscopique. Les mesures préventives s'appliquent uniquement à la substance à l'état sec
Formule brute	: KI
Synonymes	: antistrumin / asmofug E / ceiododin / hydriocic acid, potassium / iodic acid, potassium salt / iodostin / jodid / K1-N / kali iodide / KI-N / knollide / NSC 77362 / pherajod / potassium iodide, briquettes / potassium monoiodide / potide / reagent A - chlorine (test kit) / Thyro-Block / thyrojud
Groupe de produits	: Matière première
n° BIG	: 10621

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Chimie photographique Industrie alimentaire: substance auxiliaire Réactif Produit pharmaceutique: composant Médecine vétérinaire
-------------------------------------	--

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Geno Technology, Inc./ G-Biosciences  
9800 Page Avenue  
63132-1429 Saint Louis - United States  
T 800-628-7730 - F 314-991-1504  
[technical@GBiosciences.com](mailto:technical@GBiosciences.com) - [www.GBiosciences.com](http://www.GBiosciences.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec **1-800-424-9300** (USA/Canada), **+1-703-527-3887** (Intl)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
chlorure d'ammonium	(N° CAS) 7681-11-0 (N° CE) 231-659-4	100	Non classé

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Vérifiez les fonctions vitales. Inconscient: maintenir les voies respiratoires et une respiration adéquate. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque: la réanimation. Victime consciente avec une respiration laborieuse: demi-assise. Choc: sur le dos, jambes légèrement relevé. Vomissement: prévenir l'asphyxie / pneumonie par aspiration. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter la fatigue physique. Selon l'état de la victime: médecin / hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais. Les problèmes respiratoires: consulter un médecin / service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Prendre la victime à un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer à l'eau. Prendre un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche avec de l'eau. Immédiatement après l'ingestion: donner beaucoup d'eau à boire. Donnez du lait à boire. Centre d'appels antipoison (de <a href="http://www.big.be/antigif.htm">www.big.be/antigif.htm</a> ). Consulter un médecin / un service médical si vous ne vous sentez pas bien. L'ingestion de grandes quantités: immédiatement à l'hôpital.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun effet connu.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Slight irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Slight irritation.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun effet connu.
Symptômes chroniques	: PROLONGE / REPETE EXPOSITION / CONTACT: Augmentation de la température corporelle. Traitements gastro-intestinaux. Sensation de faiblesse. Perte de poids. Insomnie. Éruption cutanée / inflammation. Irritation des muqueuses nasales. Nez qui coule. Difficultés respiratoires. Possible œdème des voies respiratoires supérieures. Risque d'inflammation des voies respiratoires. Possible spasme / œdème laryngé. Augmentation de la salivation. Inflammation / affection des gencives. Inflammation / endommagement du tissu oculaire. Lacrimation. Agrandissement / affection de la thyroïde. Elargissement des ganglions lymphatiques.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Adapter les moyens d'extinction à l'environnement.
Agents d'extinction non appropriés	: No unsuitable extinguishing media known.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: DIRECT D'INCENDIE. Non combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT. Les réactions impliquant un risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".
Danger d'explosion	: DIRECT EXPLOSION. Aucune donnée disponible sur les risques d'explosion directe. INDIRECTS EXPLOSION. Les réactions avec les risques d'explosion: voir "Danger de réactivité".
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: L'exposition au feu / chaleur: maintenir au vent. L'exposition au feu / chaleur: avoir voisinage fermer portes et fenêtres.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Aucune instruction spécifique de lutte contre l'incendie requise.
Protection en cas d'incendie	: Echauffement / feu: appareil à air / oxygène comprimé.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Des gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Production de poussière en nuage: appareil à air / oxygène comprimé. Risques de réactivité: appareil à air / oxygène comprimé. Voir "Manipulation" pour sélectionner les vêtements de protection.
Procédures d'urgence	: Marquez la zone de danger. Éviter la formation de nuage de poussière. Pas de flammes nues. Laver les vêtements contaminés. En cas de réactions dangereuses: garder au vent. En cas de risque de réactivité: envisager l'évacuation.
Mesures antipoussières	: Dans le cas de la production de poussière: garder au vent. Production de poussière: ont quartier fermer portes et fenêtres.

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir substance libérée, pomper dans des récipients appropriés. Consultez "Manipulation" pour sélectionner un matériau de conteneurs. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Rabattre / diluer nuage de poussière par pulvérisation d'eau. Si la réaction: diluer gaz toxiques / vapeur par pulvérisation d'eau. Tenir compte de l'eau des précipitations toxiques / corrosives.

Procédés de nettoyage : Stop dust cloud by covering with sand/earth. Mettre le solide répandu dans des récipients de fermeture. Voir "Manipulation" pour les matériaux de conteneurs appropriés. Nettoyer les surfaces contaminées avec un excès d'eau. matériel et les vêtements après avoir manipulé.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se conformer aux exigences légales. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Nettoyer / sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Éviter de soulever la poussière. Tenir à l'écart de flammes nues / la chaleur. Observer les normes d'hygiène normales. Conserver le récipient bien fermé. Effectuer les opérations dans le / sous aspiration locale / ventilation ouverte ou protection respiratoire.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Température de stockage : 15 - 30 °C

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: une source de chaleur.

Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: agents oxydants. acides (forts). les métaux. water/moisture.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Magasin dans une zone sombre. Temps de stockage limité. Conserver uniquement en quantité limitée. Peut être stocké sous argon. Conserver sous clé. Satisfaire aux exigences légales. Store at room temperature.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : BESOINS SPÉCIAUX: Hermétiques. étanche. sec. nettoyer. opaque. correctement étiquetés. satisfaire aux exigences légales. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage : MATERIAU APPROPRIE: papier carton. acier inoxydable. Plastiques. glass. MATÉRIEL À ÉVITER: aluminium. cuivre. étain. nickel. bronze.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

<b>Vêtements de protection - sélection du matériau:</b>
OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE: caoutchouc naturel. neoprene. caoutchouc nitrile. PVC. plastiques
<b>Protection des mains:</b>
Des gants
<b>Protection oculaire:</b>
Safety glasses
<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Vêtements de protection

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Protection des voies respiratoires:

la production de poussières: masque anti-poussière avec filtre type P3

### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solide cristallin. Poudre cristalline. Céréales. Petites sphères.
Masse moléculaire	: 166.01 g/mol
Couleur	: Incolore à blanc. En cas d'exposition à l'air: jaune à brun.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6.0 - 9.0 (5.0 %)
pH solution	: 5 %
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 681 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: 1330 °C
Point d'éclair	: Not applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: No data available
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: < 0.01 hPa (20 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 3.1
Masse volumique	: 3125 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Soluble dans le glycérol. Soluble dans l'ammoniaque. Eau: 144 g/100ml Ethanol: 2 g/100ml Acétone: 1.3 g/100ml
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: Not applicable
Autres propriétés	: Hygroscopique.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

En cas de brûlure: libération de gaz / vapeurs nocives / irritants (iode). Se décompose lentement lors de l'exposition à la lumière et à l'exposition à l'air: libération de gaz / vapeurs nuisibles / irritants (iode). Réagit violemment à l'exposition aux acides (forts): libération de produits corrosifs (iodure d'hydrogène). Réagit violemment avec les oxydants (forts): la libération de gaz / vapeurs nocives / irritants (iode).

### 10.2. Stabilité chimique

Instable sur l'exposition à la lumière. Instable sur l'exposition à l'air. Hygroscopique.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

chlorure d'ammonium (7681-11-0)	
DL50 orale rat	2779 mg/kg (Rat)
DL50 cutanée lapin	3160 mg/kg (Rabbit)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 6.0 - 9.0 (5.0 %)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 6.0 - 9.0 (5.0 %)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.
Ecologie - air	: Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (règlement (CE) n° 1005/2009).
Ecologie - eau	: Polluant d'eau douce (eau de surface). Polluant des eaux souterraines. Pas dangereux pour les poissons (CL50 (96h) > 1000 mg / l). Légèrement nocif pour les invertébrés (Daphnia) (EC50 (48h): 100 - 1000 mg / l). Pas dangereux pour les algues (EC50 (72h) > 1000 mg / l).
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

chlorure d'ammonium (7681-11-0)	
CL50 poisson 1	1788.85 mg/l (LC50; 96 h)
CE50 Daphnie 1	483.68 mg/l (LC50; 48 h)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

chlorure d'ammonium (7681-11-0)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: non applicable.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Not applicable
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

chlorure d'ammonium (7681-11-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Méthodes de traitement des déchets.
------------------------------------	---------------------------------------

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages	: Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et / ou nationales. Recycler / réutiliser. Précipiter / rendre insoluble. Supprimer dans un vase autorisé (Classe I). Traiter en utilisant les meilleures techniques disponibles avant la décharge dans les égouts ou le milieu aquatique. Obtain the consent of pollution control authorities before discharging to wastewater treatment plants.
Indications complémentaires	: LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 05. Peut être considéré comme un déchet non dangereux conformément à la directive 2008/98 / CE.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

##### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

##### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non soumis

##### Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Non soumis

##### Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Non soumis

##### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

##### Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Non soumis

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

chlorure d'ammonium n'est pas sur la liste Candidate REACH

chlorure d'ammonium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

potassium iodide is not subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

potassium iodide is not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC

Teneur en COV : Not applicable

##### 15.1.2. Directives nationales

Non inscrit aux États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) inventaire

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR - France

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*